

Aubry-Brochen font pression sur mon hébergeur, qui menace de fermer mon site

A la suite d'un article paru le 1^{er} mars 2011 concernant la famille Brochen à savoir Jean-Louis Brochen et Martine Aubry-Brochen qui reprenait les écrits parus dans la presse et dans le livre de Caroline Fourest.

Madame Aubry-Brochen a donc fait il y a peu, un communiqué de presse ou elle disait qu'elle souhaitait que tous les textes qu'elle juge diffamatoires soient retirés et qu'elle mènerait une action en justice si les auteurs de ces textes ne le faisaient pas. Dans la foulée, nous avons donc appris ce jour là, des rumeurs que j'ignorais totalement ! Le fait que Madame Aubry-Brochen aurait subi une cure de désintoxication, qu'elle serait homosexuelle, islamophile et que son mari se serait converti à l'islam. Outre le fait que je moque pas mal des occupations intimes de Madame Aubry-Brochen, que ce soit chez elle ou ailleurs, c'est sa vie privée. Je suis par contre alerté d'apprendre par la presse et de lire un certains nombre de faits mettant en cause la laïcité. Que son mari soit ou non converti m'indiffère sauf si cela devait influencer sur la vie politique de la nation du fait que Madame Aubry-Brochen est prétendante à la magistrature suprême.

Par simple déduction, et au vu des différentes demandes d'aménagements que l'islam exige, que ce soit dans les écoles, les cantines, les espaces publics, les prières dans les rues et j'en passe, je suis en droit de m'interroger sur le fait qu'une femme souhaitant être à la magistrature suprême puisse avoir un mari musulman. Même si la Charia n'interdit pas à un musulman de se marier avec une femme non musulmane contrairement à la femme musulmane, je suis en droit d'être interpellé à ce sujet en tant que citoyen. Bien entendu, si Jean-Louis Brochen n'est pas musulman, l'interrogation est

nulle et non avenue voire tendancieuse. Le fait est que cette rumeur existe, ce dont je ne suis pas responsable. Je n'en parle même pas sur mon blog.

Coup de théâtre dans la nuit, à minuit quarante du matin. Je reçois un courriel de **Nicolas Poirier** juridique à Over-Blog m'informant d'une lettre des avocats de la famille Brochen et donnant 24heures sous peine que mon blog serait suspendu.

0h40 : *Bonjour,*

[Nous avons reçu le courrier suivant relatif à votre attention et relatif à votre blog. Merci de nous tenir informé sous 24h de votre décision relative à ce courrier, faute de quoi votre blog pourrait être suspendu.](#)

Courrier auquel je répons à 0h58 : *Je ne comprends pas la demande car les faits sont avérés. Hormis peut être la photo qui circule sur l'ensemble du net. En fait, je ne sais pas ce que je dois retirer ou si je dois comprendre que je suis l'objet d'une censure. Les informations ont été données y compris par Caroline Fourest dans son livre et d'autres sites sans avoir été démenties.*

Veuillez me signalez si c'est l'article dans son ensemble. Bien entendu, je serai très étonné que vous cédiez à une forme de chantage et m'obligiez à censurer cet article sous peine de perdre mes droits sur mon blog du fait d'une campagne électorale. Je ne suis pas sur qu' over-blog aurait à y gagner quelque chose. Dans l'attente de précisions. Merci

J'écris donc immédiatement [un article prévenant d'une possible censure de la part d'Over-Blog dans les 24h.](#) Cet article sera visible dès 9 heures du matin pour tous les abonnés. Quelques heures plus tard. C'est un tollé de la part des lecteurs qui trouvent cela véritablement choquant. Tous confirment que les faits sont dans la presse depuis longtemps, compatissent mais le plus souvent protestent et se demandent dans quel pays nous vivons si désormais la libre expression est muselée.

Bien entendu, j'attends qu' Over-Blog m'assure que le blog ne sera pas censuré. J'en profite pour retirer l'article incriminé et je le remplace par un panneau de censure et la lettre des avocats pour expliquer ce retrait. Lettre qui

reprend les termes de l'article supprimé d'ailleurs (sourire). N'ayant pas de nouvelles du service juridique d' Over-Blog et voyant le temps passé, j'envoie un nouveau courriel à 10 h 03.
Monsieur Nicolas Poirier.

J'ai signalé à mes lecteurs votre menace de suspension. Il le fallait car vous promettez un avenir sombre à "Puteaux-Libre" et à la liberté d'expression. Je dois dire que de recevoir à 0 h 40 du matin cette menace est plutôt désagréable et discourtois. Je vais retirer l'article incriminé ce sera bien plus simple car de toutes les façons, cette information est désormais sur la toile et dans les caches si ce n'est dans les ordinateurs. Qu'importe l'article par lui-même Monsieur Nicolas Poirier. Je voulais vous dire que vous aviez l'occasion de faire connaître, même à titre personnel, qu' Over-Blog était une plateforme véritablement indépendante des pressions politiques. Vous aviez la possibilité de répondre à cet avocat que l'article 19 de la déclaration des droits de l'homme permet à tout individu d'avoir sa liberté d'expression. Vous pouviez le faire monsieur, mais vous avez préféré vous retourner vers le petit, le sans-grade, la mouche que vous menacez d'écraser avec un marteau pilon. Si je souhaite garder ce blog vous ne me laissez pas le choix de retirer cet article mais désormais, je sais qu' Over-blog que je croyais véritablement libre, ne l'est pas au fond. J'en suis profondément déçu car j'ai tout fait pour que ce partenariat soit profitable. A tout hasard, je vous fais part de l'article 19 que vous avez sans doute oublié. Mais il est vrai qu'il est tôt le matin.

Déclaration universelle des droits de l'homme :Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

A 11h20 toujours pas de réponse sur le devenir du blog « **Puteaux-Libre** ». Sera-t-il effacé de la blogosphère d'un simple clic par la volonté d'un intervenant juridique et sur

l'exigence des avocats de Jean Louis et Martine Aubry-Brochen ?

A 17h16, enfin une réponse de Nicolas Poirier Juridique d'Over-Blog.

Ne m'accusez pas de ce que je n'ai pas fait : je vous ai laissé le choix, vous pouviez laisser cet article si vous le souhaitiez, c'est vous et vous seul qui avez décidé de le supprimer pour éviter un procès, et c'est à vous de répondre à cet avocat tous les articles de loi du monde que vous souhaitez si vous vous voulez prendre le risque d'un procès.

Défendre la liberté d'expression, c'est déjà défendre la sienne, ce que vous n'avez pas daigné faire, donc.

*S'agissant de l'article 19, ce n'est pas auprès de moi qu'il faut l'invoquer, mais auprès de l'avocat qui vous a transmis ce courrier : **je constate que vous n'avez pas eu la volonté de le faire.***

Nicolas Poirier d' Over-Blog

Je suis stupéfait, Le juridique retourne la problématique et fait de moi le coupable, le fauteur de trouble. Il se paye le luxe de me faire la morale si de me donner une leçon de courage et de volonté. Ce n'est pas lui mais moi qui suis en tort, c'est moi qui suis indigne de la liberté d'expression puisque je n'aurai pas daigné la défendre en laissant l'article incriminé et serait donc, du fait de l'avoir modifié, quelque peu lâche devant l'adversité et sans volonté. Du grand art !

17h10 : *Monsieur, Vous ne manquez pas d'air! Je vous rappelle que vous m'avez donné 24h avant de suspendre mon blog. Ce n'est pas l'avocat qui m'a écrit pour me menacer mais bien vous. De quel choix vous parlez lorsque vous et seulement vous, donnez 24h avant de suspendre la visibilité de "Puteaux-Libre"! Vous auriez pu tout à fait me signaler l'existence de la lettre et me demander la démarche que je voulais prendre. Étant l'auteur, c'est moi qui suis responsable de mes propos. A moins que vous, en tant qu'hébergeur, ayez une responsabilité commune ce dont je doute. Mais éclairez-moi. J'ai déjà été contacté par des avocats sur d'autres sujets*

comme le halal mais jamais par un représentant juridique d'Over-Blog. En fait, vous ne m'avez pas donné le choix et singulièrement lorsque vous écrivez à minuit quarante du matin.

Il vous est facile de me dire que je n'ai pas la volonté (?) alors que vous alliez me supprimer la diffusion sur une simple lettre d'avocat qui vous menace vous et pas moi alors que n'êtes pas l'auteur des propos. Où est la vôtre de volonté de défendre votre image de plateforme indépendante. Relisez-vous et comprenez ma démarche. Tous les faits qui ont été écrits sont diffusés dans la presse, dans des livres. Il n'y a que la photo dont j'ignorais qu'elle était un photomontage. Il n'y a pas eu diffamation ou alors il faudra attaquer l'ensemble de la presse y compris les radios et télévisions qui en ont largement débattu. J'ai retiré l'article en signalant que c'était sous la pression de Jean Louis et Martine Aubry-Brochen. Et comme je suis un homme droit, vous pouvez parfaitement me communiquer un droit de réponse qui expliquerait votre démarche que j'éditerai! Vous avez ma parole d'homme. La liberté c'est la responsabilité. Je suis responsable et j'assume y compris devant des tribunaux s'il le faut mais devant la menace d'une fermeture dans les 24 heures que vous vouliez que je fasse? Bien à vous.

Ce à quoi il me répondit à **19h15**

Bonjour Monsieur,

en tant que responsable juridique d'Over blog, j'ai été une vingtaine de fois au Tribunal en 3 ans parce que notre société était assignée pour avoir refusé de suspendre un blog comme on nous le demandait.

Dans mon courrier, je ne menaçais nullement de suspendre votre blog, je vous informais que sans réponse de votre part sous 24h à ce courrier, je pourrais le faire.

Je peux vous assurer que dès lors qu'un blogueur prend ses responsabilités, ce que je vous demandais de faire, jamais nous n'intervenons sur le contenu du blog, et au contraire, nous prenons le risque d'être assigné, ce que peu de plateformes peuvent se targuer de faire. Sachez que pour

chaque assignation que nous recevons, nous prenons le risque d'être condamnés à payer plusieurs dizaines de milliers d'euros de dommages et intérêts : c'est la raison pour laquelle avant de prendre ce type de risque, je m'assure auprès du blogueur, comme je l'ai fait pour vous, que ce dernier est sérieux et assume ses contenus. Nicolas – Over blog

Pour conclure cette chronique voici mon dernier courriel.

Alors il semble que je ne vous ai pas compris car pour moi, rédigé de cette manière, à minuit quarante, c'était une menace venant de votre part. J'eusse préférer une prise de contact plus courtoise sachez-le. Mais je vous remercie de m'avoir répondu et balayé les inquiétudes. Bonne journée.

Balayer les inquiétudes ai-je écrit ! Pour autant, je ne suis toujours pas assuré par écrit, ce soir à 19h16 que demain le blog "**Puteaux-Libre**" sera encore dans la blogosphère ou si la lettre des avocats de Martine Aubry-Brochen et de son mari Jean Louis Brochen aura remplie son office des basses œuvres par... Over-Blog interposé.

Gérard Brazon

<http://puteaux-libre.over-blog.com> (peut-être)